

Droit foncier 2

Domaine	Ingénierie et Architecture
Filière	Géomatique
Orientation	Géomatique et gestion du territoire (GGT)
Mode de formation	Temps partiel/En emploi

Informations générales

Nom	: Droit foncier 2
Identifiant	: Droifon2
Années académiques	: 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024
Responsable	: Claude Zellweger
Charge de travail	: 60 heures d'études
Périodes encadrées	: 32 (= 24 heures)

Trimestre	E1	T1..T4	E2	T5..T8	E3	T9..T12	E4	T13 T14 T15 T16
Cours								32

Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir utiliser les notions suivantes :

- Les bases des droits réels;
- Les bases du droit de la construction;

Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- analyser les contraintes juridiques liées aux différents droits réels inscrits sur un immeuble ;
- choisir les bonnes options juridiques relatives à l'évolution de la structure d'un immeuble ou de ses propriétaires;
- expliquer la portée des divers droits inscrits ou non sur un immeuble, les contraintes du droit agricole et les diverses bases légales régissant la propriété immobilière;
- créer des dossiers permettant, dans les limites permises par la législation, d'inscrire diverses mutations aux immeubles;

Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

Cours: 32 périodes

- Les servitudes et charges foncières, évolutions, particularités, DDP etc	4
- Les annotations et mentions, évolution du droit public et inscriptions	4
- Le droit foncier rural	2
- L'expropriation	2
- Traitement des droits en cas d'évolution d'un immeuble (division ou groupement)	8
- Influence du droit de voisinage sur les constructions et les plantations	2

- Partage d'immeuble propriété d'une succession
- Loi Fédérale sur l'acquisition d'immeubles par les étrangers

8
2

Bibliographie

Aucune information

Contrôle de connaissances

Cours : Contrôle continu : l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des tests et des travaux personnels tout au long de son déroulement. Il y aura au moins 1 test d'une durée totale d'au moins 2 périodes.

Travaux pratiques : ils seront évalués essentiellement sur la base des rapports, à 1 reprise au minimum.

Calcul de la note finale :

Note finale = moyenne contrôle continu x 1/3 + moyenne travaux pratiques x 2/3

Examen : l'atteinte de l'ensemble des objectifs de formation sera vérifiée lors d'un contrôle final commun écrit d'une durée de 120 minutes.

Matériel autorisé :

- information communiquée directement par l'enseignant.

Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 0.5 + moyenne examen x 0.5